

Bayonne, le 04 Mars 2021,

Les membres du collège représentant du personnel au CHSCT de la CAPB/CIAS PB

**A Monsieur ETCHEGARAY Jean-René
Président de la C.A.P.B/CIAS PB
15, Avenue Foch
64100 Bayonne**

Objet : Droit de retrait Agent PCVD

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Nous avons été informés d'un droit de retrait a été déposé le 11 février 2021 par des agents de la Prévention Collecte et Valorisation des Déchets de Briscous.

Les membres du CHSCT en ont eu connaissance le 25 février soit 14 jours après la réception de ce droit de retrait par l'administration, par le biais du registre de sécurité.

Outre le fait que les membres du CHSCT auraient dû en être réglementairement averties dans les meilleurs délais, des représentants du CHSCT se sont réunis en urgence le 1er Mars pour rencontrer les agents sur site, et échanger avec la représentante de la DGA PCVD, les conseillers de prévention, la DRH et un représentant de chez Renault.

Le droit de retrait déposé par les agents fait suite à des dysfonctionnements importants et dangereux constatés par ces agents dans la conduite d'un nouveau camion benne depuis sa mise en circulation en juin 2020.

Les premières observations relatives à ces dysfonctionnements ont été notifiées dès le **08 Octobre 2020** sur le registre de sécurité.

Si, depuis cette date, des interventions ont eu lieu de la part du fournisseur de la benne et du concessionnaire Renault, **les chauffeurs n'ont pas constaté d'amélioration dans la conduite de ce camion et se sont vus contraints d'appliquer leur droit de retrait.**

Lors de la visite du 1^{er} mars dernier, ces agents ont renouvelé de façon explicite leurs inquiétudes quant à l'utilisation de ce matériel roulant.

Malgré le droit de retrait appliqué par les agents de la DGA PCVD, ce véhicule a continué à être utilisé ce qui à priori est dangereux pour les agents mais aussi pour la population. Les articles 5-2 et 5-3 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié n'ont pas été respectés.

Les membres du CHSCT ont donc émis l'avis : mise à l'arrêt de ce camion dès le 1er Mars.

Le même camion est en circulation sur le pôle territorial de Soule-Xiberoa.

Les membres du CHSCT souhaitent que ce véhicule soit également mis à l'arrêt en attendant une expertise **des deux véhicules par un expert agréé par le Ministère des**

transports pour plus de transparence et de neutralité.

L'autorité territoriale a-t-elle partagé et confirmé cet avis et donc mis à l'arrêt ces deux véhicules en attendant les avis des experts ?

Lors de la séance plénière du CHSCT du 05 Mars 2021, nous proposerons une nouvelle rencontre le 29 Mars afin de prendre connaissance et analyser, avec l'ensemble des parties prenantes concernées, les rapports des experts mandatés.

Nous y définirons également la date du CHSCT spécial pour donner suite aux droits de retrait des agents, comme le prévoient les textes.

Nous ne pouvons qu'être circonspects quant aux manquements avérés et relevés de l'autorité territoriale dans la DGA PCVD dans la gestion des dysfonctionnements cités plus haut.

Ces manquements ont été signifiés en tant que tels par les membres du CHSCT présents lors de la visite du 1^{er} mars.

Nous restons à votre disposition, pour échanger sur ce sujet.

Dans l'attente, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, veuillez recevoir nos meilleures salutations.

**Pour les membres du CHSCT,
Fabienne Loustalot, secrétaire du CHSCT**



Copie Mme Carrique 1ere Vice-Présidente en charge des RH et du dialogue social à la CAPB/CIAS Pays Basque

Copie M. Baranthol Membre collègue élu au CHSCT

Copie M. Bochart Directeur Général des Services

Copie M. Evrard Directeur Général Adjoint des Ressources

Copie M. Carrère DGA PCVD

Copie Mme Tapaio Directrice des Ressources Humaines